



Association canadienne
des compagnies d'assurances
de personnes inc.

Canadian Life
and Health Insurance
Association Inc.

EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES BANQUES ET DU COMMERCE

par

**l'Association canadienne des compagnies
d'assurances de personnes**

15 avril 2010

I. INTRODUCTION

Monsieur le Président, membres du Comité, je suis très heureux de me présenter devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

Je suis accompagné de Rick Rausch, vice-président principal, Retraite et Investissement, Individuelle, de La Great-West, de Frank Laferriere, chef de l'exploitation, Placements Manuvie Assurance inc. et de Kevin Strain, vice-président principal, assurances et placements individuels, Financière Sun Life.

L'ACCAP est une association à adhésion libre dont les membres représentent 99 % du marché canadien des assurances de personnes. Les assureurs de personnes du pays administrent plus des deux tiers des régimes de retraite au Canada, principalement des régimes à cotisations définies (CD). Les sociétés membres de l'ACCAP administrent plus de 8,5 millions de dispositifs de retraite pour le compte de particuliers canadiens. Elles offrent en outre une large gamme d'instruments de protection financière – notamment des produits d'assurance vie, de rente et d'assurance maladie complémentaire – dont bénéficient environ 26 millions de Canadiens.

L'industrie canadienne des assurances de personnes se réjouit de l'intérêt que le Comité porte aux mécanismes de retraite et à la sécurité du revenu de retraite. Ces questions nous tiennent aussi très à cœur. Elles ont énormément d'importance pour nos clients, qui comptent sur nous pour assurer leur sécurité financière au moyen des divers produits d'assurances de personnes et de revenu viager que nous offrons – entre autres des régimes de retraite, des contrats de rente, des REER et des FERR.

Le système de retraite du Canada est reconnu partout dans le monde comme étant parmi les meilleurs. Selon le Melbourne-Mercer Global Pension Index publié récemment, seuls trois autres pays, soit l'Australie, les Pays-Bas et la Suède, ont des systèmes qui se comparent au nôtre. Cela dit, il existe

toujours des écarts en matière d'épargne retraite pour les travailleurs à revenu moyen, et des aménagements doivent être apportés au système de retraite privé et à d'autres mécanismes d'épargne afin de remédier aux insuffisances.

Le 31 mars, au nom de l'industrie canadienne de l'assurance vie, l'ACCAP a publié un énoncé de position sur l'épargne retraite renfermant un certain nombre de propositions, et je vous invite à en prendre connaissance. À cette fin, nous avons mis des exemplaires de ce document à votre disposition. Je vais résumer certaines de nos recommandations qui sont pertinentes au mandat du Comité.

II. Améliorer l'épargne des particuliers

Nous croyons qu'il est possible de rendre les REER plus souples pour multiplier les possibilités d'épargne en vue de la retraite et faciliter plus tard la gestion du revenu de retraite. Par exemple, si l'on faisait passer de 71 à 73 ans l'âge auquel les Canadiens doivent commencer à tirer un revenu de leurs REER, on permettrait à ceux qui sont encore sur le marché du travail de continuer d'épargner en vue de la retraite. Certains pays sont allés encore plus loin. Au Royaume-Uni par exemple, on peut repousser le moment de toucher son revenu de retraite jusqu'à 75 ans.

Toujours au Royaume-Uni, on a institué un plafond de cotisation viager, au lieu d'un plafond de cotisation annuel comme celui qui est imposé chez nous pour les REER. Adopter une mesure semblable ici donnerait une plus grande latitude aux personnes qui quittent le marché du travail, par exemple pour reprendre leurs études, ou dont le revenu fluctue considérablement au fil des ans.

Les cotisations aux REER et aux régimes de retraite devraient refléter la même définition de « revenu gagné », ce qui élargirait l'assiette de revenu d'emploi actuellement utilisée pour les pensions de retraite. Le revenu gagné

pourrait inclure les redevances et le revenu locatif, ainsi que les autres revenus d'un particulier tirés de son entreprise, de sa fonction ou de ses biens, et non seulement son salaire. Cette mesure créerait de nouvelles possibilités d'épargne, notamment pour les travailleurs indépendants. Les gouvernements devraient envisager d'élargir davantage cette assiette.

III. Améliorer l'épargne collective

Les lois sur l'impôt et sur les retraites devraient être modifiées pour permettre l'adoption de régimes de retraite interentreprises à cotisations définies (RRI à CD). Nous recommandons que tout employeur ayant 20 travailleurs ou plus soit tenu d'offrir un REER collectif, un RRI à CD ou un dispositif semblable. On assurerait ainsi l'accès à des régimes d'épargne économiquement efficaces à quelque 80 % des travailleurs canadiens. Les normes d'emploi devraient faciliter l'adhésion automatique à des régimes de retraite au travail ainsi que l'augmentation automatique des cotisations salariales – avec droit de refus – pour inciter à des stratégies d'épargne judicieuses.

Pour bon nombre d'employeurs, les REER collectifs sont une solution de rechange efficace aux régimes de retraite professionnels. Cependant, les cotisations patronales aux REER collectifs peuvent être retirées en tout temps par les travailleurs. Les employeurs sont davantage enclins à offrir de tels régimes si les cotisations sont immobilisées, gage qu'elles serviront comme prévu à procurer un revenu de retraite. Nous recommandons que l'immobilisation des cotisations soit expressément exigée par la loi sur l'impôt.

Enfin, nous recommandons de permettre l'application des droits inutilisés de cotisation au titre d'un REER à un régime de retraite CD, afin de mieux cibler l'épargne en cause au revenu de retraite.

IV. Compte d'épargne libre d'impôt

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un outil d'épargne souple offert aux Canadiens. Bien que le CELI ne vise pas spécifiquement l'épargne retraite, des sondages montrent que beaucoup de consommateurs l'utilisent à cette fin. Il existe un aspect des CELI qui pourrait être grandement amélioré de sorte à maximaliser le revenu de retraite.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le CELI doit pouvoir être transféré sur demande d'un établissement financier à un autre. Mais cette transférabilité ne joue pas nécessairement en faveur des consommateurs. Par exemple, si une personne souhaitait appliquer ses droits de cotisation inutilisés à un CELI pour investir dans des produits à long terme, une société d'assurances pourrait lui garantir un revenu viager considérablement plus élevé que celui que permet une sortie en capital. En renonçant au droit de transférer le régime entre établissements financiers et au droit d'un survivant à tout paiement résiduel, l'intéressé pourrait voir ses prestations viagères garanties s'accroître de jusqu'à 35 %, ce qui est considérable.

Les assureurs de personnes du Canada estiment que de telles rentes « non rachetables » devraient être permises, à la fois à titre de dispositif admissible et de placement admissible pour les CELI. Cette approche correspondrait aux règles applicables aux fonds enregistrés de revenu de retraite et donnerait aux consommateurs un moyen pouvant s'avérer précieux de maximaliser leur revenu de retraite.

V. Actions à caractère éducatif

Ces actions mettent à la disposition des consommateurs des outils très utiles, mais les gouvernements pourraient améliorer la façon dont ils en font la promotion. L'industrie des assurances appuie vivement les objectifs et l'orientation du Groupe de travail sur la littératie financière. Ce groupe

reconnait tout particulièrement l'importance de renforcer les compétences des Canadiens en matière de planification de leur retraite. Nous sommes d'accord avec cet objectif et nous croyons qu'il faut multiplier les occasions de mettre en relief l'importance de l'épargne retraite, notamment auprès des jeunes Canadiens qui disposent encore d'un horizon temporel suffisamment long pour arrêter des stratégies permettant d'assurer leur sécurité financière future.

VI. Conclusion

L'industrie des assurances de personnes est d'avis que notre système d'épargne retraite est bien structuré et qu'il jouit d'une réputation enviable sur la scène internationale. Nous devons trouver des mécanismes qui permettront à un plus grand nombre de Canadiens de profiter de ce qui est déjà en place. Les mesures que nous proposons – ouvrir le marché des REER et des CELI et rendre les régimes de retraite d'entreprises plus accessibles – constituent les meilleures façons d'atteindre ces objectifs.

Monsieur le Président, mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.